

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 1/2014/0284/168 dérog. du 2 septembre 2026 du **Ministre du Travail** accorde à la société SARL SHELL LUXEMBOURGEOISE une dérogation relative à l'exploitation de l'autorisation pour la mise en conformité de la station-service à Steinfort, 58, route d'Arlon.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public

pour le Collège des bourgmestre et échevins



Sammy Wagner
Bourgmestre



Alex Folscheid
Secrétaire communal

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché
en bonne et due forme à partir du 16 SEP. 2026

Steinfort, le 16 SEP. 2026


Le bourgmestre




Le secrétaire communal